

Éducation des adultes

L'éducation des adultes, dite également éducation permanente, s'adresse aux personnes qui sont en dehors du système scolaire ordinaire; les adultes qui ne fréquentent pas l'école peuvent acquérir des accréditations à différents niveaux ou poursuivre leurs intérêts personnels.

L'éducation permanente est assurée par les conseils scolaires locaux, les ministères provinciaux de l'éducation, les collèges communautaires et les universités. Il existe également des programmes offerts par des organismes bénévoles, des Églises, des syndicats, des associations professionnelles, des ministères gouvernementaux, des entreprises et des industries.

L'éducation des adultes n'est pas l'apanage exclusif des établissements constitués. Outre les cours par correspondance et les écoles du soir connus depuis longtemps, des bibliothèques itinérantes et des institutions culturelles (musées, galeries d'art, stations de radio et de télévision et journaux) offrent également des cours.

Il existe un large éventail de programmes d'éducation des adultes. Les études à temps partiel, notamment, permettent aux élèves d'améliorer leurs compétences en suivant des cours qui mènent à un diplôme d'études secondaires, un diplôme collégial ou un grade universitaire; d'autres programmes, sans crédits, visent l'enrichissement personnel ou l'occupation des loisirs. Il peut s'agir de passe-temps, d'arts appliqués et de beaux-arts, de récréation, d'éducation sociale, pour ne citer que quelques domaines. Il existe également des cours de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

Au cours des quelque dix dernières années, dans le domaine de l'enseignement, c'est le secteur de l'éducation des adultes qui a connu la croissance la plus rapide.